

Il y a aujourd'hui environ 100 causes sur le rôle. Combien faut-il de jours de séance pour les terminer ? La cour peut en moyenne expédier au moins trois causes par jour. 140 jours de séance pourraient donc suffire pour effaçer tous les arrérages. En consacrant 12 jours de séance par mois, on disposerait de 36 causes par mois et en moins de trois mois on mettrait fin à ce criant abus de ne pouvoir espérer une décision en appel que dix-huit mois après l'appel interjeté.

On peut ainsi réaliser combien il serait facile après avoir disposé de cet arriéré, de procéder régulièrement et promptement à la décision des causes lorsque la cour n'aurait en tout que dix-neuf causes à entendre par mois tant à Montréal qu'à Québec. Il est constaté que trois juges de la cour supérieure, siégeant à Montréal en révision, ont entendu et jugé 180 causes après 36 jours de séance, et ceci comme hors d'œuvre, en sus de 800 causes jugées en cour supérieure après enquête et mérite, et 2,500 causes en cour de circuit et à part, en outre, les affaires ministérielles et de pratique dont chacun de ses juges a eu sa proportion. Cependant ces juges en révision avaient à décider du mérite de la preuve sur manuscrit ; ils n'avaient pas l'avantage d'un factum imprimé, soigneusement préparé, et les causes étaient en grande partie aussi compliquées que celles soumises à la cour d'appel. Il est donc impossible de prétendre sérieusement que les 6 juges de la cour d'appel ne peuvent, avec un peu de système, disposer avec la plus grande facilité et promptement de 180 causes par année et même deux fois ce chiffre, et qu'il faille nous imposer des juges d'occasion.

Il est certain néanmoins que l'administration de la justice en cour d'appel ne peut être régulière et efficace qu'en fixant son siège dans un seul centre, où devront résider tous les juges et où elle siégerait presqu'en permanence. Les membres du barreau de toute la province, en s'y rendant pour les affaires confiées à leur soins, trouveraient par là un point de ralliement nécessaire, un théâtre plus grand, un auditoire plus nombreux, capable d'apprécier leur mérite. Il en résulterait une association plus intime, une vraie confraternité et.